



RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00638
Numéro SIREN : 350 661 864
Nom ou dénomination : H.L.P. AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2017 sous le numéro de dépôt 2604

S.A.S HLP AUDIT

3, Chemin du Pressoir Chênaie

44100 NANTES

Déposé au Greffe
le 22 FEV. 2017
sous le N° 2604
RCS N° 898638

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2016**

SAS HLP AUDIT

**Société par actions simplifiée au capital de 208 000 Euros
Siège social : 3 chemin du Pressoir Chênaie – 44 100 NANTES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

SA Cabinet LARRIBE-VALVO
Commissaires aux Comptes Associés
11, rue de la Fontaine Bleue - BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05.55.18.08.08 - Télécopie : 05.55.18.04.04

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAS HLP AUDIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

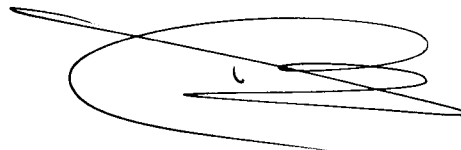
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à BRIVE, le 1^{er} décembre 2016

Pour la SA Cabinet LARRIBE-VALVO,



**David DEVAUTOUR,
Commissaire aux Comptes.**

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	108 024	101 491	6 533	2 729
Fonds commercial	331 424	331 424	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 257 202	385 369	871 834	1 085 024
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	67 500		67 500	67 500
TOTAL (I)	1 764 151	818 283	945 867	1 155 254
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	2 700 938	105 070	2 595 868	2 859 806
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				4 273
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				135 581
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 916		20 916	24 862
. Autres	11 833		11 833	57 725
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	503 362		503 362	203 915
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	63 279		63 279	74 748
TOTAL (II)	3 300 328	105 070	3 195 258	3 360 909
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 064 479	923 353	4 141 126	4 516 163

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	208 000	208 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 800	20 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	600 489	548 561
Résultat de l'exercice	528 163	261 928
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 357 452	1 039 289
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		11 000
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		11 000
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	605 472	875 321
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	789	253
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 305
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 195	180 765
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	343 795	273 589
. Organismes sociaux	244 338	249 986
. Etat, impôts sur les bénéfices	121	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	541 881	573 207
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	66 510	51 584
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16 791
Autres dettes	742	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	732 830	1 241 073
TOTAL (IV)	2 783 674	3 465 874
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	4 141.126	4 516 163

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	6 573 496		6 573 496	5 769 829
Chiffres d'affaires Nets	6 573 496		6 573 496	5 769 829
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			8 020	16 192
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			85 682	63 413
Autres produits			752	2 424
Total des produits d'exploitation			6 667 950	5 851 857
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			2 702 950	2 601 489
Impôts, taxes et versements assimilés			134 821	113 955
Salaires et traitements			2 024 171	1 771 046
Charges sociales			835 279	737 345
Dotations aux amortissements sur immobilisations			189 721	169 133
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			53 324	77 635
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			1 710	22 012
Total des charges d'exploitation			5 941 975	5 492 615
RESULTAT EXPLOITATION			725 975	359 243
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			10 622	13 340
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			10 622	13 340
RESULTAT FINANCIER			-10 622	-13 340
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			715 353	345 903

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	119 000	3 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	119 000	3 500
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	84 611	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		583
Total des charges exceptionnelles	84 611	583
RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 389	2 917
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	221 580	86 892
Total des Produits	6 786 950	5 855 357
Total des charges	6 258 787	5 593 429
RESULTAT NET	528 163	261 928
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

Annexe aux comptes annuels

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon le plan comptable général adopté par le règlement ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

A. IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	442 581	8 349	11 482	439 448
Immobilisations corporelles	1 370 150	56 596	169 544	1 257 202
Immobilisations financières	67 500			67 500
TOTAL	1 880 232	64 945	181 026	1 764 151

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour être inscrites au bilan, les immobilisations doivent être identifiables, porteuses d'avantages économiques futurs, contrôlées par l'entité et évaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Immobilisations financières

Il s'agit du dépôt de garantie

B. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION**Amortissements**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	439 852	4 545	11 482	432 915
Immobilisations corporelles	285 126	185 176	84 934	385 369
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	724 978	189 721	96 416	818 283

Les amortissements sont comptabilisés : selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisation ou selon les durées d'usage, en application de la mesure de simplification destinée aux PME.

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	108 024	101 491	6 533	de 1 à 3 ans
Clientèle	331 424	331 424	0	Non amortiss.
Installations diverses	721 462	122 716	598 746	de 3 à 15 ans
Matériel de bureau	245 758	191 949	53 809	de 1 à 8 ans
Mobilier de bureau	289 982	70 704	219 278	de 5 à 8 ans
TOTAL	1 696 651	818 284	878 367	

C. NOTES SUR CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	67 500		67 500
Actif circulant & charges constatées d'avance	2 796 966	2 796 966	
TOTAL	2 864 466	2 796 966	67 500

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont évaluées créance par créance. Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 125 207€.

Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 848
Disponibilités	
TOTAL	5 848

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.d'avance (48600000)	63 279
TOTAL	63 279

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

A. CAPITAUX PROPRES

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	208 000	1,00	208 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	208000	1,00	208 000

B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	11 000		11 000		
TOTAL	11 000		11 000		

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

C. ETAT DES DETTES

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	605 472	187 216	405 777	12 479
Dettes financières diverses	789	789		
Fournisseurs	247 195	182 839		
Dettes fiscales & sociales	1 196 645	1 222 319		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	742	742		
Produits constatés d'avance	732 830	732 830		
TOTAL	2 783 674	2 326 736	405 777	12 479

Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunt obligataire convertible	
Autres emprunts obligataires	256
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	97 464
Dettes fiscales & sociales	409 425
Autres dettes	
TOTAL	507 145

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constat.d'avance (48700000)	732 830
TOTAL	732 830

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	6 561 482	99,82 %
Produits des activités annexes	12 014	0,18 %
TOTAL	6 573 496	100.00 %

B. EFFECTIF MOYEN

Catégories de salariés	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	19	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	33	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	52	0

C. PROVISIONS SUR HONORAIRES

Au titre du contrôle légal des comptes, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 3 166€.

4. AUTRES INFORMATIONS

A. INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

B. CREDIT D'IMPÔT COMPETITIVITE EMPLOI

Le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, conformément à la recommandation de l'ANC du 28 février 2013.

Ce crédit d'impôt a été déterminé sur la base des rémunérations concernées, au taux de 6%.

Le CICE inscrit dans les comptes annuels clos au 30 juin 2016 représente la somme de 83 327 €. Il contribue de manière positive au résultat d'exploitation de la période.

Le CICE permet de financer :

- Les investissements de l'année
- Les augmentations de salaire
- Le recrutement
- La formation des salariés
- La prospection de nouveaux marchés
- La transition écologique et énergétique
- La reconstitution du fonds de roulement

HLP AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 208.000 €
3 chemin du Pressoir Chênaie
44100 NANTES

RCS NANTES 350 661 864

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 DÉCEMBRE 2016**

L'an deux mil seize,

Le seize décembre, à dix-sept heures trente,

Les associés de la société HLP AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 208.000 €, divisé en 12.350 actions de même valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation régulière faite par le Président, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques LE POMELLE, en sa qualité de Président.

Sont appelés comme scrutateurs les deux associés présents, représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Monsieur Bernard GUIBERT, ès qualités de co-gérant de la société OSIS
- Monsieur Vincent GOLDIE.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire, Monsieur Hugues COQUEBERT de NEUVILLE.

Le cabinet LARRIBE-VALVO, représenté par Monsieur David DEVAUTOUR, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, soussignés, permet de constater que les associés, présents et représentés, possèdent ensemble les 12.350 titres composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la liste des associés et la feuille de présence ;
- les copies des convocations adressées à tous les associés ;
- la copie et l'avis de réception de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- les comptes annuels, le bilan et l'inventaire de l'exercice clos le 30 juin 2016 ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des projets de résolutions présentées au vote de l'Assemblée.

fa vo A M ELB
1

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sa situation pendant l'exercice clos le 30 juin 2016, ainsi que celle du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes et le bilan du dernier exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de 528.163 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

fr us A ML ELN
2

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice d'un montant de 528.163 €, en intégralité, au compte "Report à Nouveau" lequel se trouve porté de 600.489 € à 1.128.652 €.

Déclaration visée par l'article 243 Bis du Code Général des Impôts

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement article 158, 3-2° du CGI		Revenus non éligibles à l'abattement article 158, 3-2° du CGI
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2013	100.000 €	—	—
2014	300.000 €	—	—
2015	210.000 €	—	—

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 223-Quater du CGI, constate que des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés par l'article 39-4 du Code Général ont été comptabilisés pour un montant de 22.627 €, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016, générant un impôt sur les sociétés supplémentaire de 7.542,34 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi et signer toutes déclarations et demandes d'inscription modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

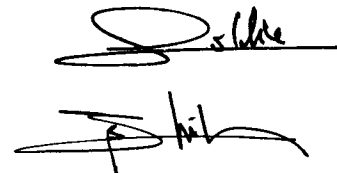
LE PRÉSIDENT



LE SECRÉTAIRE



LES SCRUTATEURS





AVODIRE

Avocats associés

Jérôme Thomas*
Jean-Paul Fichen
David Guinet
Annie Cadoret
Laurent Savarin
Nolwenn Hadet
Perrine Deleuvre

Avocats

Anne-Sophie Mahéas
Elise Prigent
Céline Le Mer Proquin
Vanessa Twardowski
Laurence Hardy
Claire Mélique
Bruno Dakhil

Juriste

Thomas Le Gouic

Secrétaire

Martine Leguille-Balloy

Responsable

Mélodie

Avocats Associés

Jean-François Vic
Anne Auriou
Romain Reveau
Richard Allieux
Nicolas Eveno

Avocats

Hélène Cernier
Adeline Daubouin
Alexia Luciano
Fanny Le Reste

Avocat Honoraire

Michel Reveau

Avocat

Patrick Laurent*

Barreau de Nantes

Barreau de Paris*

11 rue Lafayette
BP 20 609
44 006 Nantes Cedex 01
T. 33 2 40 74 88 88
F. 33 2 40 48 94 00
nantes@avodire.fr
Case Palais 45

213 Bd Saint-Germain
75 007 Paris
T. 33 1 53 63 46 46
F. 33 1 53 63 46 40
paris@avodire.fr
Toque : P473

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTES**

Immeuble Rhuys
2 bis quai François Mitterrand
BP 86209
44202 NANTES cedex 2

Nantes, le 20 février 2017

22 FEV. 2017
GREFFE T.C.

CBG5,48

N/REF. : ASM/CGA
Sas Hlp Audit
RCS Nantes 350 661 861

Mesdames,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, aux fins de dépôt, les documents relatifs à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 de la société citée en référence, savoir :

- 1 exemplaire du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 décembre 2016 ;
- 1 exemplaire du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

A cet effet, je vous joins également un chèque bancaire de **45,48 Euros**.

Je vous prie de croire, Mesdames, en l'assurance de mes sincères salutations.

Anne-Sophie MAHÉAS
anne-sophie.maheas@avodire.fr
Avocat